Avenant n°2 à l'acte de nomination des mandataires Régie de recettes et d'avances de Domremy

Le Président du Conseil départemental des Vosges,

Vu l'arrêté n° 2021/5637/OH/DCSJ-SSC portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour le site de Domremy ;

Vu l'arrêté n° 2021/5638/OH/DCSJ-SSC portant acte de nomination du régisseur et du mandataire suppléant ;

Vu l'arrêté n°2022/6606/EJ/DCS/SSC portant acte de nomination des mandataires ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 avril 2022 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 12 avril 2022 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 12 avril 2022 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER

En complément de mesdames Claire Bonnard, Charlotte Percheron, Pauline Hilaire, Jessica Barrière, Marine Féliziani, Estelle Clerget et de messieurs Damien Antoine, Alexandre Lebrun, est nommée mandataire de la régie de recettes et d'avances de Domremy, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avance de Domremy avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Mme Emilie LETOURNEUR DU 02/05/2022 AU 31/10/2022

ARTICLE 2

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif des régies, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ QUALIFIÉE POUR NOMMER LE MANDATAIRE,

Pour le Président du Conseil départemental, et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Damien PARMENTIER 2022.04.20 08:57:39 +0200 Ref:20220412_141435_1-5-O Signature numérique Le Directeur Général des Services

DAMIEN PARMENTIER

Damien PARMENTIER

SIGNATURES DU RÉGISSEUR ET DU MANDATAIRE SUPPLÉANT PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Le régisseur

Ectalla IACOLIENTINI

Le mandataire suppléant

Séverine PERRIN

Vu pra receptation

SIGNATURE DU MANDATAIRE PRÉCÉDÉE DE LA FORMULE MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Emilie LETOURNEUR

Vu pour acceptation